

BIENVENUE À L'ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS

RENSEIGNEMENTS

Site officiel de l'Athlétic Club Arpajonnais : www.acarpajonnais.com

Adresse e-mail de l'ACA : contact@ac-arpajonnais.com

Lieux des entraînements :

Stade Louis Babin, Avenue de la Ferté Alais, 91290 LA NORVILLE

et

Gymnase Lucien Allais, LA NORVILLE (uniquement pour les Baby athlé)

INSCRIPTIONS

Privilégier les inscriptions via le site Hello Asso

Liste des documents à joindre impérativement :

- Certificat médical de moins de 6 mois (pas de photocopie) : modèle en page suivante OU avec la mention : "Absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition" OU répondre au « Questionnaire Santé » pour un renouvellement de licence et si le certificat médical présenté dernièrement est encore valable.
- Formulaire d'inscription complété et signé avec adresse e-mail valide et numéro de téléphone renseignés sur le dossier d'inscription
- Autorisations à signer par tous
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou du livret de famille
- Pour les étrangers : photocopie du passeport, de la carte d'identité ou de séjour et justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Règlement de la cotisation via le site HelloAsso**, ou par chèque(s) à l'ordre de « Athletic Club Arpajonnais », ou espèces dans une enveloppe nominative (nom/prénom et catégorie). Possibilité de faire maximum 3 chèques qui seront encaissés avant le 31 décembre 2026 ». Les textiles ne peuvent être réglés avec des coupons.

TENUES CLUB

Le maillot des EA-PO est compris dans les frais d'inscription.

Le débardeur de compétition pour toutes les autres catégories (Benjamins, Minimes, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters), devra être acheté 25 € jusqu'au 01/12/2026, après cette date il sera vendu 30 €.

RÉDUCTIONS FAMILIALES

2 licenciés = - 15 € ; 3 licenciés = - 40 € ; 4 licenciés = - 70 €

ATTESTATIONS

Nous signons les formulaires CAF, Comités d'entreprises, attestations de licences sur simple demande adressée à contact@ac-arpajonnais.com

COUPONS ANCV/Chèques vacances (inscription majorée de 5€)

Nous acceptons les Chèques Vacances et certains coupons sports SAUF les coupons Up Sport.

Attention pour tout paiement en ANCV/Coupons sports/Chèques vacances :

un supplément de 5 € sera ajouté au montant de la cotisation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Aucun remboursement ne sera effectué après enregistrement de la licence FFA

TOUT LICENCIÉ S'ENGAGE À RESPECTER LES STATUTS ET LA CHARTE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS (voir site www.acarpajonnais.com)



PLANNING / TARIFS SAISON 2026-2027

ANNÉE NAISSANCE	CATÉGORIE	ENTRAINEMENT	HORAIRES	TARIF* adhésion	Débar- deur	RESPONSABLE	DÉBUT DES ENTRAINEMENTS
2023 2022 2021	BABY-ATHLÉ	Samedi	09h00 – 09h50	165 € Séances d'essais 50 €*	-	Laura BACHOT	19/09/2026
2020 2019 2018	ÉVEIL-ATHLÉ	Samedi	10h30 – 12h00	180 € Séances d'essais 50 €*	-	Quentin ROLAND	19/09/2026
2017 2016	POUSSIN-E-	Samedi	10h00 – 12h00	185 € Séances d'essais 50 €*	-	Quentin ROLAND	19/09/2026
2015 2014	BENJAMIN-E-	Mardi Samedi	18h30 – 20h30 10h30 – 12h00	200 €	25 €	Nathan BENARD	15/09/2026
2013 2012	MINIME	Mardi Jeudi	18h30 – 20h30 18h30 – 20h30	200 €	25 €	Nathan BENARD	15/09/2026
2011 et avant	SPRINT/HAIES SAUTS	Lundi Mercredi Vendredi	18h45 – 20h30	205 €	25 €	Wilfried PISCART	15/09/2026
2011 et avant	DEMI-FOND	Mardi Mercredi Vendredi Dimanche	18h45 – 20h30 18h45 – 20h30 18h45 – 20h30 10h00 – 12h00	210 €	25 €	Melvin CHASSIER	16/09/2026
2011 et avant	OUTDOOR	Lundi Jeudi Samedi	19h00 – 20h45	180 €	25 €	Sylvain LAIDET	15/09/2026
2010 et avant	LOISIR	Samedi	10h30 – 12h00	125 €		Enzo MUSCEDERE	19/09/2026
2011 et avant	PERCHE (uniquement)	Lundi Jeudi	18h45 - 20h30	180 €	25 €	Luc BERTIAUX	27/08/2026
2011 et avant	LANCERS Poids Marteau, disque, javelot	Vendredi Samedi Lundi	18h30 – 20h00 18h30 – 20h30	180 €	25 €	Pierre- Emmanuel DUBOIS	18/09/2026 19/09/2026 14/09/2026

Mode de paiement :

Païement LABAZ accepté (100 € d'aide de la région pour les 15/25 ans pour toute inscription à un club),
Pour tout paiement en coupons sport ou autres coupons ajouter 5 €uros au montant de la cotisation. Les coupons UPSPORT sont refusés. **Privilégier l'inscription via l'application HelloAsso.**

***Séances d'essai 50 € pour les catégories : Baby Athlé, Eveil-Athlé, Poussin, non remboursable mais déduite du montant de l'inscription**

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS

Les licenciés souhaitant participer à des compétitions devront porter le débardeur du club,
Textile : Le débardeur 25 € jusqu'au 01/12/2026, après cette date il sera vendu 30 €. La brassière est vendue 30 €
AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ

ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS – Formulaire d'Adhésion 2026/2027



Licence N° : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Sexe : F () - M () - Nationalité : _____

Date de naissance : ____/____/____/(jj/mm/aaaa)

(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse Email (obligatoire) : _____

N° de téléphone (portable) : _____ N° de téléphone (fixe) : _____

Type de
Licence choisie :

Licence Athlé Compétition /_/_

Licence Athlé Santé /_/_

Licence Athlé Running /_/_

Licence Athlé Découverte /_/_

Licence Athlé Entreprise /_/_

Licence Athlé Encadrement /_/_

Attestation de paiement pour votre CE ou autre : OUI () - NON () ne sera remise qu'après validation par le licencié du formulaire Parcours Prévention Santé.

ACHAT DU DÉBARDEUR ET/OU BRASSIÈRE COMPÉTITION 25 € avant le 1^{er} décembre 2025 (hors licence Running et Découverte) :

DÉBARDEUR HOMME (pour homme prendre 1 taille en +) : - S () - M () - L () - XL ()

DÉBARDEUR FEMME : - S () - M () - L ()

BRASSIÈRE FEMME : - XS () - S () - M ()

TEE-SHIRT ENFANT OFFERT : 6/8 ans () - 8/10 ans () - 10/12 ans ()

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

- Pour la Licence Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné(e), _____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal)

de l'enfant _____ autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang. En ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

- **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,81 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

/_/_ J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

/_/_ Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

/_/_ Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

/_/_ Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié : _____
(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

AUTORISATIONS À SIGNER PAR TOUS

POUR LES MINEURS

(1) Rayer les mentions refusées

Je soussigné(e)
autorise mon fils, ma fille
en catégorie

- A arriver ou quitter le stade seul(e), en début et fin d'entraînement (art.7 du Règlement Intérieur) (1)
- A être transporté(e) par un entraîneur dans sa voiture personnelle pour se rendre à l'entraînement, en compétition ou toute activité liée au club (art.8 du Règlement Intérieur) (1)
- A être transporté(e) en bus ou mini-bus pour se rendre à l'entraînement ou en compétitions. (1)
- A être pris(e) en photos à l'entraînement ou en compétition pour servir à la communication interne et externe du club. (1)

Je m'engage à participer comme juge lors des rencontres d'Ecoles d'Athlétisme (pour les licencié-e-s éveil-athlétisme et poussins). Je peux également être sollicité-e pour les autres catégories.

Je m'engage à rembourser la pénalité au club si mon enfant est absent à une compétition sur laquelle il était inscrit (à défaut de présentation d'un certificat médical).

Je reconnais avoir lu le Règlement Intérieur et l'accepte dans sa globalité (cf site internet du club).

Date :

Signature :

.....

POUR LES MAJEURS

(1) Rayer les mentions refusées

Je soussigné (e)
en catégorie

- accepte d'être pris en photos à l'entraînement ou en compétitions pour servir à la communication interne et externe du club (1)
- reconnais avoir lu le Règlement Intérieur et l'accepte dans sa globalité (cf site internet du club).

Date :

Signature :

TOUT LICENCIÉ S'ENGAGE À RESPECTER LES STATUTS, LA CHARTE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS

PROFESSION du LICENCIÉ :
ou

PROFESSION du PARENT A :

PROFESSION du PARENT B :

Accepteriez-vous de mettre vos compétences ou votre temps au service du club ☐ OUI ☐ NON

Si oui dans quel domaine ? (jury, buvette, préparation de compétition, secrétariat, sponsoring, comptabilité, dirigeant, communication, photographe, chauffeur, médecin...) :

.....



QUESTIONNAIRE SANTE ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS



Cochez une seule des trois cases.

N° LICENCE :

NOM :

PRÉNOM :

SEXE : HOMME ☐ FEMME ☐

DATE DE NAISSANCE :

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS:

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

A ce jour :

- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?
- 10) Je refuse de répondre au questionnaire et je présenterai un nouveau certificat médical.

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

- ☐ Je déclare répondre NON à chaque question et je serai éventuellement dispensé de la présentation d'un nouveau
- ☐ Je déclare répondre OUI à au moins l'une des questions et je devrai présenter un nouveau certificat médical
- ☐ Je refuse de répondre à ces questions, et je devrai présenter un nouveau certificat médical

« Si vous avez répondu NON à toutes les questions : « Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

« Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, ou si vous refusez de répondre : « Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné ».

Dans certaines situations particulières il n'est pas non plus possible d'utiliser l'ancien certificat médical et un nouveau certificat médical datant de moins de 6 mois devra être fourni :

- 1) Vous demandez une licence de type Athlé Compétition ou Athlé Running ou Athlé Entreprise et vous aviez la saison dernière une licence Athlé Santé. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat médical car ces types de licences exigent un certificat particulier portant la mention « pratique de l'athlétisme en compétition ».
- 2) Un jeune athlète de la catégorie Baby-Athlé possédait une licence Athlé Découverte et va devenir Eveil Athlétique au 1er novembre. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat car au 1er novembre. Le certificat devra porter la mention « pratique de l'athlétisme en compétition ».

Date et signature du licencié-e :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

CHARTRE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS

1. Objectifs

- Permettre aux jeunes athlètes de trouver du plaisir à pratiquer l'athlétisme et partager cette passion. Donner l'occasion de vivre des moments de dépassement de soi et de rencontres avec les autres grâce aux valeurs du sport, mais aussi aux athlètes plus chevronnés d'atteindre le niveau souhaité sans négliger la part du loisir, un club où tout le monde trouve sa place.
- La réalisation de ces objectifs passe par un collectif et le partage avec d'autres sportifs, le respect d'un certain nombre de règles s'avèrent donc indispensable.
- Ce règlement a été élaboré pour assurer la bonne marche du club.
- Le règlement intérieur se doit d'être respecté par tous les membres de l'Association. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement acceptés lors de l'adhésion.

2. Valeurs

- Promouvoir l'athlétisme dans un esprit **sportif, solidaire et respectueux**.
- Encourager le **dépassement de soi**, la persévérance et le plaisir de pratiquer.
- Garantir un environnement **sécuritaire et inclusif** pour tous
- Favoriser l'inclusion et l'égalité entre tous les membres.

2. Adhésion et cotisation

- L'adhésion est annuelle et implique l'acceptation de la présente charte.
- La cotisation couvre l'assurance, l'accès aux installations et l'encadrement.
- Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnel validé par le comité directeur.

3. Engagements des athlètes

- Respecter les horaires et prévenir en cas d'absence.
- Porter la tenue officielle du club lors des compétitions.
- Respecter les règles de sécurité et le matériel.
- Adopter un comportement exemplaire vis-à-vis des adversaires, officiels et spectateurs.
- Pour optimiser les séances d'entraînement, chaque athlète doit aider les entraîneurs à mettre en place et ranger le matériel.
- Comportement violent d'un enfant envers un autre, perturbateur : avertissement qui peut aller jusqu'à l'exclusion provisoire ou définitive
- Comportement contraire à l'éthique sportive (sexisme, homophobie, racisme, dopage...) : Exclusion immédiate.

4. Engagements des entraîneurs

- Assurer un encadrement adapté à l'âge et au niveau des athlètes.
- Garantir la sécurité physique et morale des pratiquants.
- Encourager la progression dans le respect des valeurs sportives.

- Seuls les entraîneurs sont habilités à définir l'orientation des types d'entraînements à effectuer, suivant les différentes catégories concernées

5. Engagements des parents et accompagnateurs

- Encourager sans pression excessive.
- Respecter les décisions sportives et organisationnelles.
- Participer, dans la mesure du possible, aux événements et déplacements.

6. Compétitions et déplacements

- Les inscriptions aux compétitions se font via l'entraîneur ou le responsable compétitions.
- Les déplacements officiels peuvent être organisés et pris en charge partiellement ou totalement par le club selon le budget.
- Les athlètes doivent respecter les horaires et consignes lors des déplacements.

7. Règles de vie

- **Interdiction de toute forme de violence, insulte, discrimination, dopage ou comportement nuisible.**
- Respect mutuel entre tous les membres.
- Utilisation responsable des réseaux sociaux en lien avec le club.

8. Sanctions

- En cas de non-respect de la charte, le comité directeur pourra appliquer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.
 - **Avertissement verbal** (décision du coach)
 - **Avertissement écrit** (décision du coach ou du comité directeur)
 - **Exclusion temporaire** (décision du coach ET du comité directeur)
 - **Exclusion définitive** (décision du comité directeur)

Date et signature du licencié(e)

Date et signature du licencié(e) mineur
(ou parents ou représentant légal)